

CONVENTION

Entre les soussignés :

Cabinet de Sophrologie Séquence Sophro

06 64 48 53 64

celine.ubelmann@free.fr

Représenté par sa Présidente Mme Céline Ubelmann Sophrologue

Déclarée sous le N° Siret 788 823 250 000 14 code APE 9609F

Et

Le C.C.A.S de Corbas place Charles Jocteur, 69960 CORBAS.

Représenté par son Président **Monsieur TALBOT Jean-Claude**

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Madame Céline Ubelmann interviendra en qualité de Sophrologue auprès des assistantes maternelles aux Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 2 : Nature des interventions

Séances d'entraînement aux techniques de la sophrologie dans le cadre de la gestion du stress.

ARTICLE 3 : Organisation

Organisation de 8 séances de sophrologie de 1h00 réparties entre juin et septembre dans vos locaux.* Les séances auront lieu dans une salle réservée à cet effet avec le nombre de chaises correspondant au nombre de personnes présentes.

Les 3 premières séances sont fixées le jeudi 06 juin 2019, le vendredi 14 juin 2019, le vendredi 05 juillet 2019 à 9h30.

ARTICLE 4 : Mode de paiement

Pour ces interventions, la structure s'engage à verser, en retour, à **Madame Céline Ubelmann** la somme de 90 € après chaque séance.

Fait

À : CORBAS

Le :

Pour le CCAS

Monsieur Le Président

Jean-Claude TALBOT

Pour le cabinet de Sophrologie

La sophrologue

Madame Céline Ubelmann